

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2026

Référence
2026-36

Objet de la délibération
Désignation des délégués de la commune auprès de GeM Emploi

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
19	15	17

Date de la convocation
13/05/2026

Date de publication
13/05/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026 et le 27 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence d'Adriano BALLARIN, Maire.

Présents : Mmes Laure DEVAUD ; Amal DUCHEMIN ; Myriam GUILMET ; Brigitte JACQUARD ; Marielle LAMMENS ; Nereida LANGE ; Anne PERCHEC ; Agnès TABARY.

MM Adriano BALLARIN ; Jérémy BEON ; Eric BERTHEMY ; Jean-Pierre BIENFAIT ; Didier LE SAUX ; Michel ODDOS ; Julien SERVILLAT.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique BIGARD a donné pouvoir à Mme Nereida LANGE
M. Armand PINEDA a donné pouvoir à M. Didier LE SAUX

Absents excusés : M. Vincent KAISER
M. Guillaume LANDON

A été nommé secrétaire : M. Didier LE SAUX

GeM Emploi (Gally et Mauldre Emploi) est une association intercommunale qui agit pour le développement de l'emploi local. Elle est financée par les communes d'un territoire (notamment Gally-Mauldre) et propose ses services gratuitement aux habitants et aux entreprises.

Vu les articles L.5211-7 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'installation du nouveau Conseil municipal, en date du 20 mars 2026 ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant parmi les membres du Conseil municipal de Crespières ;

Considérant que cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret, sauf accord unanime contraire ;

Après appel à candidature, considérant la présence de 1 liste et en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-21,

Le Conseil Municipal,

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,

DÉSIGNE à l'unanimité :

- **M. Adriano BALLARIN**, délégué titulaire de GeM Emploi
- **Mme Amal DUCHEMIN**, délégué suppléant de GeM Emploi

Pour extrait conforme,
Au registre des délibérations



Le Maire,
Adriano BALLARIN

